

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour financer des aménagements urbains favorisant la qualité du cadre de vie au travers de la réhabilitation et du réaménagement des espaces publics Avenues des Aubépines / Gabriel Peri / Pierre Brossolette.**

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Vu** la délibération n°13 du 25 janvier 2021 au point 26° permettant à Monsieur le Maire de demander directement à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales ou tout autre organisme financeur, l'attribution de subventions. Etant précisé que cette délégation est générale et concerne toutes demandes de subventions en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable accompagnée des plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires,

**Vu** l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018 portant création des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT),

**Vu** le guide des aides départementales du Conseil départemental du Val d'Oise,

**Considérant** la nécessité de réhabiliter de réaliser des réaménagements urbains améliorant la qualité du cadre de vie,

**Considérant** la signature par l'Etat et la publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val d'Oise le 17 février 2022, de la convention validant le périmètre de l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) reprenant le Quartier des Marronniers à Gonesse au sein d'une ORT intercommunale Multisites,

**Considérant** que le quartier des Marronniers est par ailleurs en NPNRU,

**Vu** le plan de financement établi pour sa réalisation, ci-annexé pour un montant global estimé à 375.632 Euros HT, soit 450.758 € TTC.

## DECIDE

- **De solliciter** une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au titre du guide des aides en déposant un dossier finalisé pour un montant maximum, conformément au plan de financement et à l'échéancier joints à la présente décision,
- **De signer** les conventions attributives de subventions correspondantes, et tout document fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande.
- **De solliciter** toutes autres subventions pouvant contribuer au financement de cette opération,
- **De s'engager** à ce que la commune prenne en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 21 mars 2023.

**Le Maire,**




**Jean-Pierre BLAZY**

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **23 MARS 2023**

Mis en ligne le : **24 MARS 2023**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour financer des aménagements urbains favorisant la qualité du cadre de vie au travers de la réhabilitation et du réaménagement des espaces publics Av des Aubépines / G Peri / Brossolette

Date de décision: 21/03/2023

Date de réception de l'accusé 23/03/2023  
de réception :

Numéro de l'acte : 2023DECISION113

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230321-2023DECISION113-AI

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

Nom du fichier : Décision 113.pdf ( 99\_AI-  
095-219502770-20230321-2023DECISION113-AI-1-1\_1.pdf )